

8/4

DU MEILLEUR

SYSTÈME DE DÉFENSE

NATIONALE,

PAR

AD. LE HARDY DE BEAULIEU.

(Extrait de la REVUE TRIMESTRIELLE, XIX^e volume.)

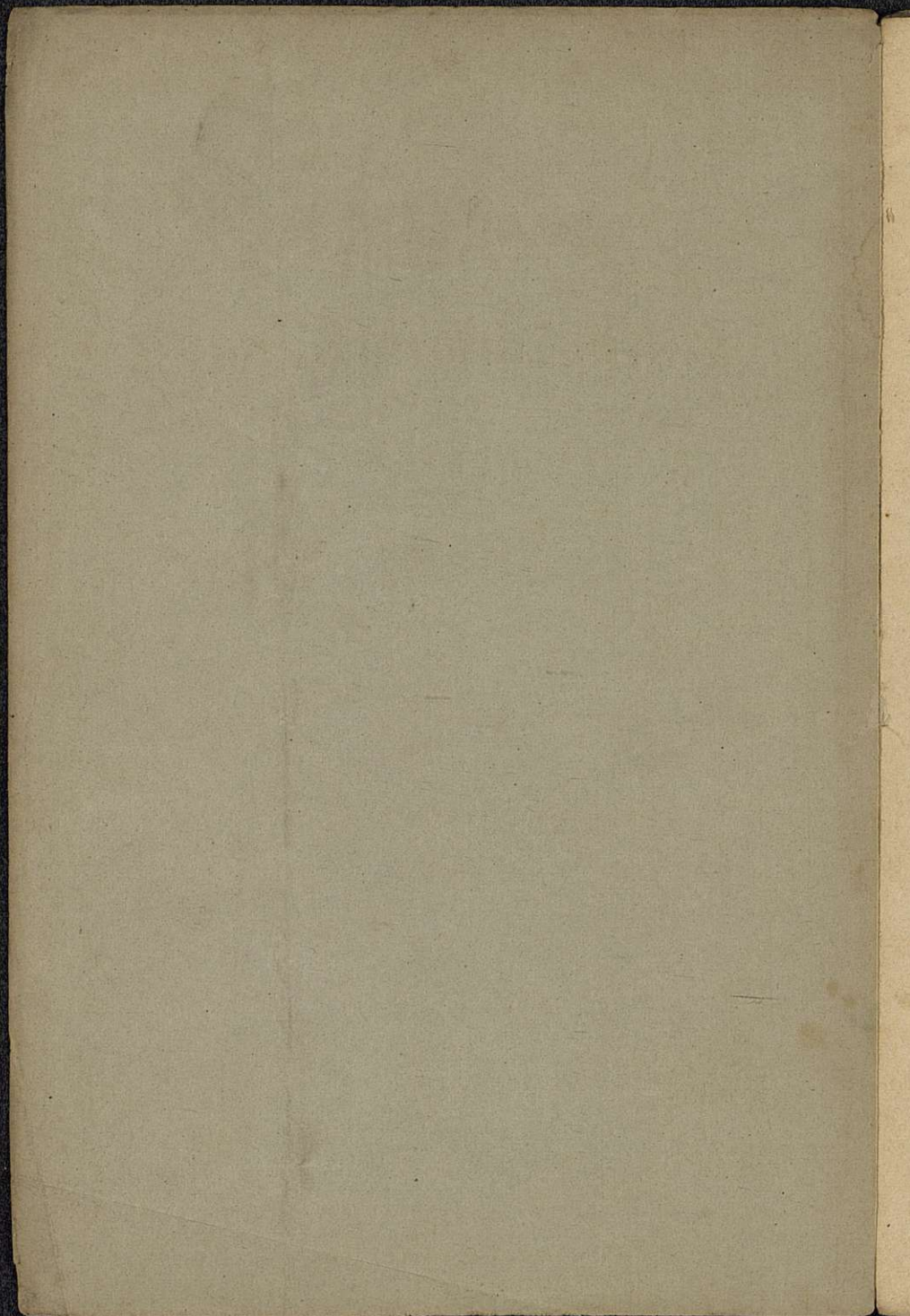
BRUXELLES,

HENRI SAMUEL, IMPRIMEUR-ÉDITEUR,

RUE DES SECOURS, 7.

1838.





DU MEILLEUR
SYSTÈME DE DÉFENSE
NATIONALE,

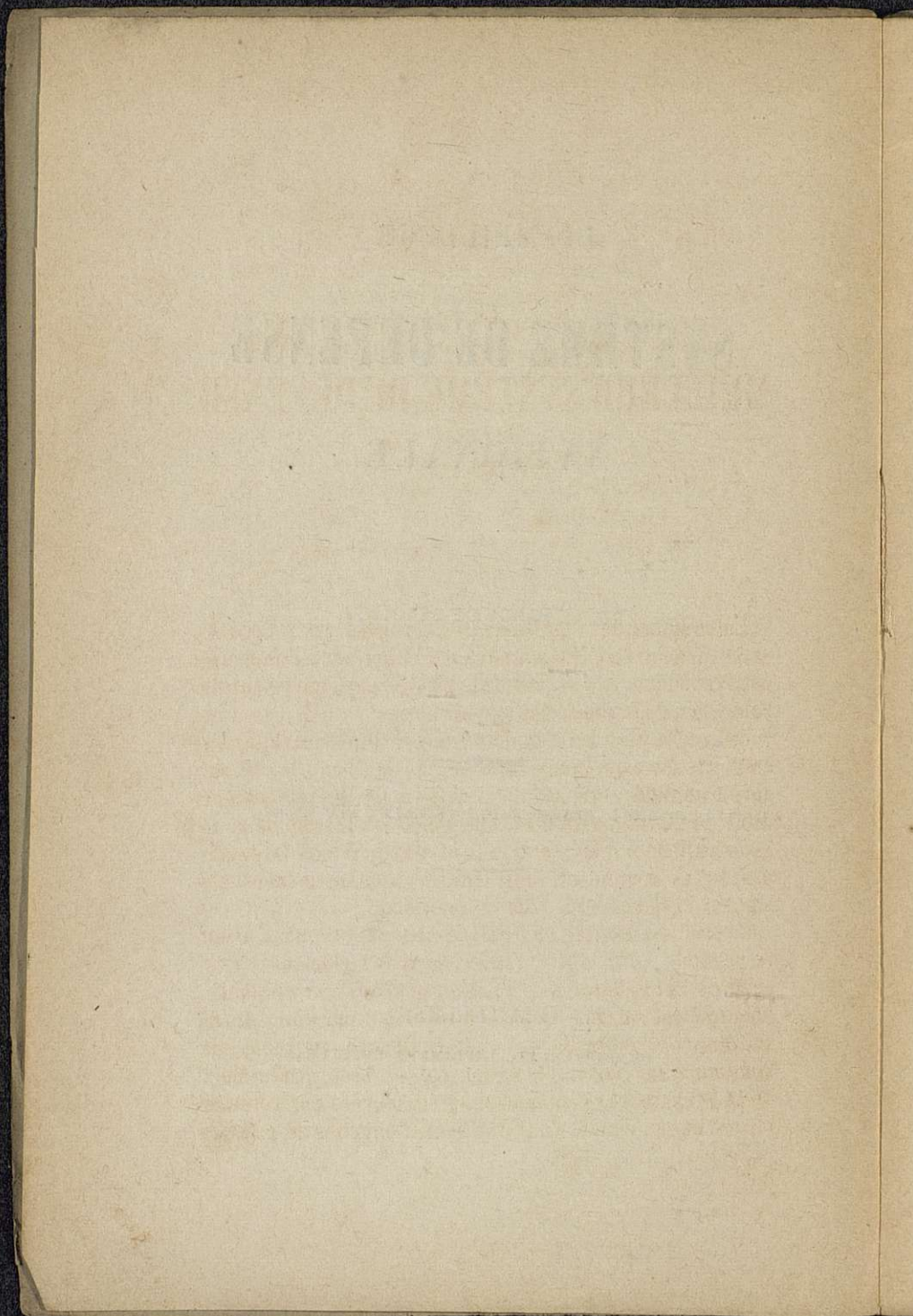
PAR

AD. LE HARDY DE BEAULIEU.

(Extrait de la **REVUE TRIMESTRIELLE**, XIX^e volume.)

BRUXELLES,
HENRI SAMUEL, IMPRIMEUR-ÉDITEUR,
RUE DES SECOURS, 7.

—
1858.



DU

MEILLEUR SYSTÈME DE DÉFENSE

NATIONALE

La chambre des représentants a repoussé, par un renvoi assez dédaigneux au ministre de l'intérieur, l'immense pétitionnement qui s'était fait dans le pays en faveur de l'abolition de la conscription militaire.

On ne saurait blâmer d'une façon trop énergique les épithètes dont quelques membres de la chambre ont cru devoir qualifier cette manifestation légale de l'opinion. Le droit de pétition isolée ou en masse est inscrit dans la constitution, et il n'y serait pas inscrit qu'il n'en existerait pas moins comme un droit naturel reconnu, même dans les gouvernements les plus despotiques.

Ce droit est donc aussi légal, aussi constitutionnel, aussi respectable que celui de voter, pour les électeurs; que celui de lier la nation par des lois, pour ses représentants. Ce droit est la conséquence directe et immédiate de la souveraineté nationale qui s'est manifestée, en 1830, par la nomination du congrès national et, en 1831, par le choix de la dynastie. Les qualifications employées par certains représentants étaient donc inconstitutionnelles au premier

chef, et ils n'auraient pu s'en prendre qu'à leur excès de zèle conservateur, si le président de la chambre leur avait lu le texte de l'art. 21 de la constitution.

Quoi qu'il en soit, le vote de la chambre ne lie pas la nation; celle-ci peut maintenir la question à l'ordre du jour, jusqu'à ce qu'elle soit résolue dans le sens de ses vœux et de ses intérêts bien entendus. Soit qu'elle préfère revenir au pétitionnement, soit qu'elle choisisse le champ de bataille électoral, il n'en est pas moins certain que la solution dépend d'elle seule et non de ses mandataires. Cette raison me fait croire que la réforme de notre système militaire doit continuer à être examinée et discutée, afin que le jour où elle sera présentée de nouveau aux chambres, la solution soit mûrie et, en quelque sorte, ratifiée d'avance par l'opinion publique.

Toutefois le vote de la chambre aura été utile au pays. Ce vote aura clairement démontré, à la suite des fins de non recevoir opposées déjà aux réformes douanière, postale, des octrois communaux, etc., etc., ce que le pays peut et doit attendre des vieux partis qui se sont attribué jusqu'ici le monopole du pouvoir. Il aura démontré une fois de plus, pour ceux qui n'étaient pas encore désillusionnés depuis longtemps, que, vieux catholiques ou vieux libéraux, ce n'est qu'un seul et même parti : *le parti conservateur* de tout ce qui est, non parce que cela est bon, juste ou raisonnable, mais tout simplement parce que cela est. Ce serait l'opposé, qu'il le conserverait avec les mêmes raisons, les mêmes fins de non recevoir, la même horreur du changement.

Pour tout homme qui réfléchit, il est de plus en plus prouvé qu'avec les vieux partis, tout mouvement, tout progrès, tout perfectionnement est désormais proscrit ou déclaré coupable de lèse conservation. C'est l'immobilisme hissé au pouvoir; et l'immobilisme. c'est la caducité des systèmes politiques.

Tel est le point où nous paraissions être arrivés en Belgique.

Qu'une idée, qu'une réforme sage, utile, nécessaire ou même inévitable soit proposée, et aussitôt le mot d'ordre est donné. Tous les membres de l'affiliation conservatrice se répandent, suivant leur rang, qui dans les cabarets, qui dans les cafés, qui dans les clubs, qui dans les salons, et l'idée ne tarde pas à y être attaquée et démolie par de mauvaises raisons, quand on n'en peut trouver de bonnes. Il faut qu'elle soit bien solide pour qu'elle puisse résister et survivre à l'orage. Les réformateurs surtout ont besoin d'être fortement posés et appuyés. Le moindre reproche qu'on leur fasse est d'être des désorganiseurs, des révolutionnaires, des radicaux, des démagogues, des républicains ou des rouges.

« Républicains et rouges » font surtout parfaitement bien. Cela dispense de toute discussion, de tout raisonnement.

Or, il en est de la réforme des lois sur la milice comme de toutes les autres. Ceux qui la soutiennent sont proclamés d'avance, par nos habiles faiseurs, des niais, des désorganiseurs et des démagogues qui ne rêvent que désordre et anarchie.

Ces imprécations, ces injures intéressées n'effrayent heureusement plus personne; on en a trop abusé depuis dix ans pour qu'elles aient encore de l'influence, sinon sur ceux qui sont disposés à tout croire et à tout craindre. Mais le pays commence à se fatiguer de l'immobilité de son gouvernement; il veut autre chose que des mots et des promesses; il ne se fie plus tout à fait aux étiquettes des partis: ce sont des actes, des faits qu'il lui faut. Malheur aux hommes qui tromperont son attente!

La réforme des lois sur la milice, la réduction des dépenses inutiles, dangereuses et anti-économiques de notre établissement militaire sont entrées profondément dans l'esprit de la nation, et la nation demande à être sa-

tisfaite sur ce point. Il reste aux hommes qui s'occupent de questions d'économie publique, qui s'occupent des intérêts politiques du pays, à démontrer que la nation est dans le vrai, et qu'elle a raison de persister. Le devoir de tout bon patriote est d'apporter son contingent de lumières et de faits dans cette vaste élaboration.

La réforme de notre système de défense nationale peut être examinée sous trois points de vue qui formeront trois parties distinctes de notre travail : — le point de vue politique et diplomatique ; — le point de vue de l'économie politique et sociale ; — et, enfin, le point de vue de la défense efficace du pays.

J'espère démontrer que, sous ces trois aspects, la réforme sera également utile, nécessaire et urgente.

I

L'entretien d'une armée permanente est-il compatible avec notre droit international ?

Telle est la première question que nous avons à résoudre.

L'existence politique et diplomatique de la Belgique a été consacrée par le traité de 1839, qui a formellement reconnu le fait de notre émancipation nationale, formulée dans la constitution de 1831.

L'art. 7 de ce traité stipule ce qui suit :

« La Belgique, dans les limites indiquées dans les articles 1, 2 et 4, formera un État *indépendant* et *perpetuellement* NEUTRE.

» Elle sera *tenue* d'observer cette même neutralité envers tous les autres États. »

Telle est la base de notre état politique dans la grande famille européenne et de nos rapports diplomatiques avec toutes les nations de la terre.

Nous sommes *indépendants*, c'est-à-dire en pleine pos-

session de notre souveraineté sur nous-mêmes ; mais, en même temps, nous sommes *neutres* à perpétuité dans toutes les questions qui peuvent surgir entre nous et les autres États.

Rien de plus simple et de plus clair que cette situation. Nous ne pouvons avoir de querelle directe avec aucun État ; toute discussion, tout malentendu grave doit être soumis aux grandes puissances signataires du traité de 1839, et résolu par celles-ci.

Ces puissances agissent comme arbitres ; nous plaidons notre cause devant elles en faisant valoir, le mieux que nous pouvons, nos droits et nos raisons ; nous pouvons même faire jouer ouvertement ou secrètement nos influences diplomatiques et autres, mais la décision suprême ne nous appartient pas, et il nous est surtout défendu de faire usage de la *suprema ratio regum*, à laquelle ont souvent recours les gouvernements de mauvaise foi qui ont ou qui croient avoir la force matérielle de leur côté.

Ainsi, au point de vue diplomatique et international proprement dit, notre organisation militaire, notre armée, en un mot, est complètement superflue ; chaque centime que nous dépensons pour son maintien est un centime de perdu, inutile au but que l'on se propose, celui de renforcer une action ou une influence qui nous est formellement interdite.

Il y a plus : au point de vue de la diplomatie et de la politique internationale, le maintien d'une armée permanente chez nous est essentiellement destructif de la neutralité, et, par conséquent, diamétralement opposé à l'art. 7 que nous avons cité plus haut.

En effet, il est de principe, en droit diplomatique et politique, comme en droit civil, que les *actes*, les *faits* seuls ont de la valeur ; les mots ne sont rien, que des sons qui s'évanouissent, s'ils ne servent à constater des faits ou des actes positifs.

Or, qu'est-ce que le maintien d'une armée permanente, sinon la déclaration, en fait, de notre intention de ne pas nous en rapporter exclusivement aux décisions de l'Europe; mais, le cas échéant, d'appuyer nos droits ou ce que nous croirions être nos droits, par la force physique que donne, ou plutôt que semble donner une organisation militaire?

Je le demande à tout juriste et à tout homme de bonne foi, n'est-ce pas là un *fait matériel* qui détruit nos déclarations écrites et qui permet à l'Europe de suspecter notre bonne foi?

Mais, disent les défenseurs du budget de la guerre, car eux seuls soutiennent la situation actuelle, ce n'est pas une armée agressive que nous entretenons, c'est une armée purement défensive, destinée à nous protéger contre les agressions de voisins trop irritables ou trop prompts.

Il est heureux que la diplomatie sache, au besoin, entendre le vrai sens des mots, sans cela le compliment serait peu flatteur pour nos bons voisins, auxquels on laisse entendre très-nettement qu'ils seraient capables de mettre les mains dans nos poches si nous n'y tenions les nôtres.

Mais cette réponse ne pêche pas seulement par la forme, quelque adoucie qu'on la rende, elle est diamétralement opposée à la saine logique aussi bien qu'au droit diplomatique.

En effet, à qui fera-t-on croire, dans la vie civile, qu'un homme qui sort constamment armé jusqu'aux dents, au sein d'une société paisible et régulièrement organisée, soit un citoyen inoffensif et peu dangereux? Il aura beau déclarer et répéter qu'il n'est armé que pour sa défense personnelle, qu'il n'a aucune mauvaise intention, on lui répondra : les lois et les magistrats sont là pour vous défendre; à quoi bon des lois, une police et des juges, si ce n'est pour permettre à chacun de s'alléger de ses armes et

de vaquer tranquillement à ses affaires sans se préoccuper des voisins?

Il en est de même en politique internationale. Il sera impossible de faire croire à une neutralité sincère, si nous avons toujours une armée sur pied, et organisée pour l'agression comme pour la défense.

Le premier devoir des belligérants, si la guerre venait à éclater autour de nous, serait, soit de nous faire désarmer, soit de nous faire prendre parti. Aucun général prudent et connaissant son métier ne laisserait sur ses flancs ou sur ses derrières une armée organisée, qui, sous prétexte de neutralité, se maintiendrait en position de l'accabler en cas de revers ou de lui forcer la main en cas de succès contesté.

Ces raisonnements suffisent pour démontrer, qu'au point de vue du droit international, une armée permanente et organisée pour l'attaque comme pour la défense, est opposée à l'esprit sinon à la lettre précise de l'art. 7, cité plus haut, du traité des 24 articles de 1839.

Mais, dans une question capitale comme celle du maintien de l'indépendance et de la liberté d'une nation, il ne suffit pas toujours de s'en tenir strictement à l'esprit ou à la lettre des traités. « *Salus populi, suprema lex esto* » dit la loi des nations, dans le langage concis et énergique des vieux Romains.

Examinons donc la question sous ce point de vue.

Quelles sont les causes de guerre qui existent en Europe, et quels rapports peuvent-elles avoir avec la situation ou l'existence de la Belgique?

La dernière guerre d'Orient, entreprise par la Russie pour s'ouvrir de force et s'assurer les débouchés de la mer Noire, par les détroits des Dardanelles, et soutenue par l'Angleterre, aidée par la France, pour s'opposer à toute extension de la Russie vers la Méditerranée, a consacré le principe européen du *statu quo* territorial. Loin d'avoir

rien acquis, la Russie, à la suite de la guerre d'Orient, a été obligée de rendre une portion des territoires qu'elle avait jadis enlevés aux Turcs.

Il ne peut donc plus être question de guerres de conquête proprement dites. D'ailleurs, un principe se dégage de plus en plus chaque jour du chaos qu'on a décoré jusqu'ici du nom de *droit international*; c'est le principe des nationalités, c'est-à-dire, le droit, pour chaque peuple, de se développer d'après les lois propres à sa nature, à son territoire, à son histoire et à sa constitution physique et morale, droit qui est encore violé, en fait, au profit de quelques familles puissantes, mais qui a pour contrepoids et pour compensation la faiblesse et le malaise qu'il occasionne à ceux qui le violent.

Ainsi, il est évident que l'occupation de l'Italie est, pour l'Autriche une cause de faiblesse réelle et permanente; car elle doit consacrer, à garder sa conquête, une grande partie des forces vives qu'elle pourrait mieux employer à améliorer le sort des autres provinces. En cas de conflit européen l'Autriche serait donc tenue en échec et son influence positive annulée par la crainte constante de voir les provinces italiennes revendiquer et reprendre leurs droits. Il en est de même de la Hongrie et de la Pologne, qui, à un moment donné, pourraient annihiler, en grande partie, les forces les plus précieuses des empires auxquels ces nations ont été annexées malgré elles.

En dehors de la conquête, il ne reste que deux causes de guerres : les luttes des partis poussés à bout par des gouvernements incapables, orgueilleux et implacables, et les guerres sociales ou religieuses.

C'est une des faiblesses de tous les gouvernements, et surtout des mauvais, de se croire et de se proclamer indispensables à l'ordre et à la sécurité de la société; et, comme ils ont entre les mains tous les ressorts du pouvoir, ils n'ont pas grande peine à convaincre la société qu'ils ont

raison. Malheur à qui dirait le contraire ! Mais, dans les pays de discussion et d'examen, les mots et les phrases ne peuvent prévaloir longtemps contre les idées et les faits ; si les gouvernements ne comprennent pas qu'il faut céder au courant, s'ils veulent établir une digue au travers du torrent qui déborde, la digue sera bientôt emportée et entraînée avec les imprudents qui se seront fiés à sa solidité.

Mais les chances de guerres révolutionnaires sont peu nombreuses et éloignées ; et la plupart resteraient des guerres purement civiles, si l'intérêt des classes dominantes dans tous les pays n'était de se prêter un mutuel appui.

En dehors des cas que je viens d'énumérer, il ne reste de cause de guerre sérieuse que la lutte entre l'esprit du passé et celui de l'avenir, lutte aussi ancienne que l'humanité elle-même, et qui ne finira qu'avec elle.

Comment cette lutte peut-elle se produire et comment la Belgique pourra-t-elle y être enveloppée ? C'est aussi un des points qu'il faut examiner si l'on veut se rendre un compte exact de la nécessité ou de l'inutilité de nos préparatifs militaires.

Les causes immédiates et apparentes des guerres peuvent varier à l'infini ; toute l'habileté des gouvernements consiste souvent à en dissimuler les vrais motifs aux peuples, qui refuseraient peut-être de les suivre si l'on mettait sous leurs yeux les raisons vraies des conflits dans lesquels on veut les entraîner. On donne presque toujours des motifs patriotiques à ces dangereuses entreprises ; on fait naître des questions d'amour-propre et d'honneur national qui enflamment l'imagination des masses et qui font consentir les nations abusées aux immenses sacrifices qu'on va réclamer d'elles.

C'est ainsi que, dans ces derniers temps, nous avons vu les journaux français accuser la nation anglaise de favo-

riser les tentatives faites contre la vie du chef de l'État, tandis que, de son côté, le gouvernement insinuait qu'un changement dans les lois intérieures de l'Angleterre serait nécessaire pour prouver, par un acte positif, sa répulsion pour de semblables attentats. Pendant que ces journaux n'hésitaient pas à accuser toute une nation de complicité morale avec quelques fanatiques, et qu'on publiait jusque dans le *Moniteur* des adresses militaires plus injurieuses encore, on réclamait à d'autres pays des lois contre les offenses et injures internationales, en jetant ainsi à des nations entières l'injure imméritée de la complicité. Rien donc de plus facile, dans les conflits de cette nature, que de monter l'esprit et l'amour-propre de deux nations, et de les préparer, par une pente insensible, à se lancer dans les plus périlleuses aventures.

Dans ce cas, les concessions en apparence les plus insignifiantes ne sont pas toujours ce qu'il y a de plus sage, surtout si elles ne sont pas d'accord avec cette stricte et rigoureuse logique, qui est la forteresse inexpugnable où doit toujours se retrancher la diplomatie des nations qui ne disposent pas de la force physique ou qui ne recherchent pas la lutte pour elle-même.

Les cas de guerres dans lesquelles la Belgique pourrait être entraînée, sont donc très-rares, et sa diplomatie serait bien malhabile, si elle ne savait les détourner ou tout au moins en jeter la responsabilité sur l'agresseur.

Ce n'est certes ni l'Allemagne, ni l'Angleterre qui pourront avoir des motifs sérieux de querelle avec nous, à moins que nous ne le veuillons à toute force; d'ailleurs la France, quel que soit son gouvernement, ne tolérerait pas de plein gré une occupation prolongée de notre pays par une force étrangère, si tant est que l'Europe eût donné à l'une de ces puissances l'autorisation de se rendre justice à elle-même contre nous.

Quelles querelles, d'ailleurs, pourrions-nous, comme

nation, avoir avec l'Allemagne ou l'Angleterre? Serait-ce pour des notes de marchands non acquittées ou des billets protestés? Car voilà les seules causes matérielles de discussion que, comme peuple, nous puissions avoir avec ces nations. Pour elles, comme pour nous, la guerre serait un malheur sans remède et sans compensation.

Serait-ce avec la Hollande ou plutôt avec la nation hollandaise que nous pourrions avoir un conflit sérieux? A propos de quoi? De territoire? Il est fixé et borné. De commerce et d'échanges? Ils sont libres, avec les seules restrictions douanières, que l'on réduit de plus en plus. Bien loin d'avoir des motifs de querelle et de conflit, les deux nations ne tarderaient pas sans doute à former une fédération, en conservant chacune ses lois et ses mœurs particulières, si elles n'en étaient empêchées par des difficultés dynastiques.

Reste un dernier voisin : la France. Je le demande, quel motif de querelle peut-il exister entre la nation française et la nation belge en dehors des intérêts exclusivement dynastiques ou gouvernementaux?

La France est notre meilleure pratique commerciale ; nous sommes, de notre côté, un des meilleurs clients des fabriques françaises ; c'est par centaines de millions que nous comptons annuellement les échanges fort avantageux que les deux parties font entre elles. En dehors des moments de fièvre excitée par la révolution de 1848 et de la terreur indicible qu'elle a occasionnée à des intérêts mal compris, je n'ai jamais vu dans la presse, quelque passionnée qu'elle ait pu être, que de rares attaques contre chacune des deux nations elles-mêmes, et c'étaient les journaux qui se prétendent modérés et sages par excellence, qui seuls s'en sont rendus coupables. Depuis lors, les deux nations ont été complètement en dehors des conflits soulevés de temps à autre par des individus qui prennent leurs intérêts, leurs préjugés ou leurs passions person-

nelles pour l'intérêt et la volonté de la nation tout entière.

Je dis plus : si la nation française était consultée librement et sans pression sur la question d'une fusion ou annexion libre et spontanée avec la Belgique, il n'est pas douteux qu'elle ne réponde à une immense majorité qu'elle n'y a aucun intérêt quelconque, bien au contraire.

En Belgique, l'unanimité, sauf peut-être quelques directeurs étrangers de sociétés anonymes, repousserait toute idée de ce genre. Comment donc admettre que la nation française voulût faire, de force et au risque de provoquer une lutte européenne, ce qu'elle ne consentirait pas à faire volontairement ?

Un conflit avec la France devrait donc être provoqué ou amené par les gouvernements. En dehors de cette hypothèse, il n'y a rien de possible dans ce sens.

Mais supposons un instant que le gouvernement français, poussé, peut-être, par des nécessités qu'il se serait créées lui-même vis-à-vis de sa propre nation, fasse irruption, sous un prétexte quelconque, en Belgique, sans l'assentiment des autres puissances européennes, et se lance ainsi dans les hasards d'une guerre générale. Quelle serait la situation ?

Ou bien l'Europe acquiescerait en silence à cet acte de violence internationale, et alors nous n'aurions qu'à nous soumettre, tout en conservant individuellement notre droit de résistance, et collectivement le devoir de ruiner l'envahisseur. Il est évident que, dans ce cas, la résistance à force ouverte ne serait qu'un prétexte de plus pour le vainqueur d'abuser de sa victoire, tandis que la résistance passive d'une nation, forte de son droit inviolable, laisserait aux flibustiers envahisseurs tout l'odieux et toute la responsabilité du droit international foulé aux pieds.

Ou bien l'Europe maintiendrait le traité de 1839, et alors il y aurait guerre générale.

L'issue d'une pareille lutte ne saurait être un instant

douteuse. Il n'est donné à aucune nation, même à celles qui font de la guerre l'objet de leurs constantes préoccupations, de résister longtemps à la volonté de l'Europe coalisée. C'est ce que la guerre d'Orient a démontré à toute évidence.

Mais, en attendant, que de malheurs, que de pertes ! Un demi-siècle de tranquillité et de travail parviendrait à peine à les réparer.

Quels seraient les premiers résultats d'une guerre à la suite d'une agression du gouvernement français contre un des membres de la famille européenne ?

Le commerce, par terre et par mer, interrompu et détruit immédiatement sur tous les points. Plus d'importations de matières premières, plus d'exportations de produits fabriqués. Trois milliards de transactions commerciales, donnant lieu à cinq ou six cents millions de bénéfices divers et à un milliard au moins de main-d'œuvre, supprimés tout à coup, et, par suite, des centaines de milliers d'ouvriers jetés sans travail et sans pain sur la voie publique.

D'un autre côté, débâcle générale de toutes les entreprises industrielles et financières, quinze à vingt milliards de capitaux de toute nature, basés sur le crédit et sur la confiance, détruits en entier ou réduits de plus de moitié.

Il est vrai que quelques colonels et généraux se réjouissent à la perspective d'une descente en Angleterre, dont ils convoitent déjà en imagination les immenses richesses.

On pourrait peut-être pardonner ces écarts d'imagination à des sous-officiers revenant de l'école du peloton ou bien à des conscrits sortant d'une première expédition au cabaret ; mais ceux qui ont la moindre notion des faits savent que les côtes d'Angleterre sont gardées par 700 navires de guerre armés de 18,000 canons et mis en mouvement par une force de près de 80,000 chevaux-vapeur, sans compter une force double disponible en bâtiments du commerce. C'est plus qu'il n'en faut pour faire réflé-

chir les hommes d'État, à défaut des colonels d'infanterie légère.

Mais, en définitive, supposons un instant que l'on passe au-dessus de toutes ces considérations, et que l'on fasse en Europe une expédition semblable à celle que l'on condamne hautement dans l'Amérique centrale ou dans l'île de Cuba. A quoi cela aboutirait-il? Ne serait-ce pas à démontrer que l'existence de l'Empire français est incompatible avec la paix, la sécurité, le calme et la liberté de l'Europe; qu'il est une cause perpétuelle d'inquiétude et de malaise pour tout le monde? Est-ce à cette démonstration qu'on veut arriver en soutenant la nécessité d'une armée permanente pour résister à des agressions imprévues? Je ne puis, pour ma part, accepter cette interprétation. Je tiens la nation française pour tout aussi loyale qu'elle est brave et courageuse, et je la crois incapable de se jeter sur ses voisins, sans y être provoquée par des actes positifs d'agression comme ceux de 1792, de 1795, de 1813 et de 1815.

La question, que j'examine au point de vue diplomatique et du droit international, peut donc se résumer comme suit : l'art. 7 du traité de 1839 ne nous laisse pas le choix des moyens dans les conflits possibles que nous pouvons avoir avec les autres nations. Nous devons soumettre ces conflits à la décision du congrès européen; une autre conduite serait opposée à notre droit, comme à nos intérêts. Tout appel à la force, toute intervention de nos armes serait non-seulement contraire au texte et à l'esprit du traité, mais il nous ferait quitter la seule base solide sur laquelle nous puissions nous reposer avec confiance, le droit et la loi des nations.

On ne peut donc soutenir, en Belgique, la nécessité d'une armée permanente qu'au point de vue des nécessités de la politique intérieure.

A cet égard, les conflits qui ont déjà surgi depuis 1830

doivent nous être un enseignement précieux dont nous pourrions tirer plus tard des conséquences conformes à nos intérêts nationaux.

Je termine cette première partie de mon travail par une dernière considération tirée de nos rapports internationaux.

Rien ne rend une conquête et, par suite, l'absorption d'une nation plus difficile, que la dissemblance des institutions et des mœurs. A l'égard des institutions militaires, rien ne nous différencierait davantage de l'organisation et des mœurs de nos voisins que la suppression de la conscription forcée contre laquelle nos pères ont vigoureusement lutté à la fin du siècle dernier. Aussi, je ne suis pas le moins du monde surpris du déplaisir avec lequel est vu, en certains quartiers, le mouvement national en faveur de l'abolition de cette conscription que cherchent encore à maintenir les adeptes de l'école du pouvoir fort, du gouvernement des nations selon le système inauguré, il y près des deux siècles, par Louis XIV, et dont, malgré la révolution de 1789, la diplomatie et la politique internationale ne se sont pas encore entièrement dépouillées.

II

Si, au point de vue exclusivement politique, la question de la défense nationale offre déjà une solution précise et catégorique, elle sera encore bien plus facile à résoudre lorsque nous en aurons analysé et examiné le côté économique.

Un gouvernement n'a et ne peut avoir d'autres intérêts et d'autres droits que ceux de la nation elle-même dont il est le mandataire et le fondé de pouvoirs. Cela est surtout vrai et reconnu dans les pays constitutionnels comme l'Angleterre, la Belgique, les États-Unis, la Hollande et

la Suisse, où les gouvernements ont été établis par le contrat social connu sous le nom de constitution.

Dans les pays où le gouvernement est issu de la conquête ou d'usurpations dont le souvenir est perdu par les générations présentes, on soutient, il est vrai, que les princes ont des droits et des pouvoirs supérieurs à ceux de la nation qu'ils gouvernent; et quelquefois ils agissent en vertu de ces pouvoirs et de ces droits supposés, même contre l'intérêt évident des peuples dont ils sont les chefs; mais il est rare, l'histoire le prouve à chaque page, qu'ils n'aient pas bientôt à se repentir, eux ou leurs descendants, d'avoir séparé leurs intérêts de ceux de leurs peuples.

En Belgique cet antagonisme ne peut exister que dans l'esprit de quelques rêveurs de restauration du principe monarchique absolu, et ils sont heureusement trop rares pour que l'on en tienne compte. C'est donc au point de vue de l'intérêt exclusif de la nation, dans toute la compréhension du mot, que nous devons examiner la question capitale de la défense nationale, au point de vue économique comme à tous les autres.

Nous avons vu, dans ces derniers temps surtout, que les intérêts européens en général et ceux de chaque nation ou même de chaque tribu, en particulier, lorsqu'ils touchent aux intérêts généraux, ne se règlent plus par la force brutale employée au service de passions gouvernementales ou d'ambitions individuelles, mais par le concert européen, ou tout au moins par le concert des grandes puissances européennes.

Ce n'est pas ici le lieu de faire remarquer l'injustice qu'il peut y avoir pour ce qu'on appelle les *petits États* de n'avoir que voix consultative dans ces questions graves où, d'une décision en apparence peu importante pour le moment, dépend peut-être tout leur avenir.

Les affaires d'Orient, les affaires d'Italie, la querelle de

la Suisse avec la Prusse, dans ces derniers temps, ont été réglées par le concert européen qui s'est interposé entre les passions des gouvernements, lesquels avaient arbitrairement compromis les intérêts de leurs peuples.

La Belgique elle-même, nous l'avons vu, doit son admission dans le concert politique et diplomatique européen à une intervention du même genre, à la suite de la révolution de 1830.

Dès lors, quel intérêt la nation a-t-elle à se mettre, à grands frais, en garde contre des voisins même puissants, qui ne pourraient poser un acte aussi grave qu'une occupation militaire, et encore moins une annexion forcée, sans mettre le droit public européen à néant et sans soulever du même coup des tempêtes dans lesquelles ils devraient finir, après quelques efforts de résistance, par périr ignominieusement ?

Je sais que l'on parle des faits accomplis, du devoir, de l'intérêt qu'a une nation d'empêcher l'accomplissement et le maintien d'actes qui peuvent être invoqués contre elle. Mais il n'y a pas de fait plus accompli, plus certain, plus palpable, moins discutable qu'une nationalité. Quel acte, sinon la volonté nationale elle-même librement exprimée, peut-être invoqué contre ce fait sur lequel repose tout le droit international ? Quelle nation serait sûre du lendemain, si elle laissait encore poser des actes de conquête et de spoliation comme ceux que posaient les monarques des anciens régimes, et le restaurateur de leurs idées, le fondateur de la dynastie napoléonienne ? Il y a plus.

Le maintien d'une armée permanente dans le but avoué de la défense du pays contre une agression étrangère, est non-seulement l'aveu de la possibilité de cette agression, mais c'est la reconnaissance implicite du droit qu'auraient nos voisins d'intervenir par la force dans nos affaires et dans notre constitution nationale.

Que dirait-on de la civilisation d'un pays où chaque propriétaire devrait faire garder son champ par des hommes armés? Elle donnerait une médiocre idée des notions de droit et de vie sociale qui y règnent. Telle est pourtant, dans son ensemble, l'état que présente l'Europe aujourd'hui, état que tous les gouvernements, à de rares exceptions près, considèrent comme très-naturel et très-satisfaisant, et dont ils n'hésitent pas, en toute occasion, à soutenir la nécessité comme une des règles fondamentales de la politique actuelle et de l'économie européenne.

Le gouvernement belge, malheureusement pour le pays, s'est rangé du côté de cette politique imprévoyante; il soutient, quel que soit le nom du parti qui en ait fourni le personnel, la nécessité absolue de maintenir sur pied un établissement militaire qui absorbe chaque année le tiers du revenu public, et dont le maintien est la cause de tous nos déficits et d'une forte partie de l'énorme dette qui, successivement, s'accumule, et s'accumule au point que les générations qui vont nous suivre, ou bien devront la répudier en se disant non responsables d'actes auxquels elles n'ont pas concouru, ou bien devront s'abstenir de tout progrès impliquant un accroissement de leurs charges.

Il ne sera pas difficile de démontrer non-seulement l'inanité et l'inutilité pratique de dépenses qui excèdent nos moyens matériels, mais encore les dangers très-réels et très-sérieux qu'elles font courir aux intérêts mêmes que l'on prétend vouloir conserver et défendre contre toute atteinte.

L'armée, depuis la constitution de la Belgique en État indépendant et libre, a coûté à la nation une somme globale de plus d'un *milliard* de francs. Je demande ce qu'il nous reste aujourd'hui de ce capital immense avec lequel, s'il eût été employé utilement, toutes nos communes auraient leurs chemins pavés, leurs marais drainés, leurs bruyères défrichées, les écoles bâties et dotées, leurs

bibliothèques ornées d'ouvrages utiles et instructifs ; toutes nos villes seraient assainies et embellies , leurs égouts construits et les immondices amassés au profit de l'agriculture ; leurs quartiers pourvus d'eaux saines et abondantes, leurs musées ornés d'ouvrages d'art qui élèveraient le goût du peuple et le sentiment de la dignité humaine ; leurs places ornées de monuments rappelant les grandes époques de la vie nationale, etc. Avec cette somme, il n'y a pas une seule amélioration, que le rêveur le plus généreux ait vue en son imagination, qui n'ait pu être réalisée, depuis la création des ports, des établissements maritimes qui nous font défaut, jusqu'aux améliorations que réclament les humbles cimetières où les générations vont successivement trouver le repos après les travaux et les agitations de la vie. Améliorations morales ou intellectuelles, améliorations physiques, agricoles, industrielles, tout aurait pu être entrepris et réalisé avec cette somme fabuleuse prélevée sou à sou sur le gain journalier du travailleur.

Qu'avons-nous, en lieu et place de tout cela ?

Avons-nous au moins la sécurité que nous payons si cher ?

Sommes-nous en meilleur état de défense qu'il y a vingt-cinq ans ?

Avons-nous même une armée capable d'offrir une résistance sérieuse en cas d'une attaque énergique ?

Je laisse la réponse aux plus fanatiques partisans de l'armée permanente. Nous avons moins de soldats ayant fait campagne, sachant ce que c'est que la guerre, qu'en 1832, après le siège de la citadelle d'Anvers. Alors il nous restait encore quelques vieux serviteurs qui avaient vu le feu en Espagne, en Russie, en Allemagne ou à Waterloo. Aujourd'hui combien comptons-nous de soldats ayant fait campagne ? C'est à peine s'il en reste quelques-uns dans les hauts grades.

Or il est admis que quelque instruite et disciplinée que soit une armée, elle a un apprentissage à faire avant d'être capable de tenir la campagne contre des troupes aguerries. Il est même reconnu que de toutes jeunes troupes soutiendront mieux le premier feu que des soldats plus expérimentés, mais non encore aguerries.

Nous nous trouvons donc, pour le *milliard* que nous avons dépensé depuis vingt-huit ans, à la tête de 40,000 hommes de troupes exercées et de 60,000 conscrits ayant une idée plus au moins complète du maniement des armes et de la discipline militaire. Pour réserve, nous avons une garde civique prise dans les classes qui murmurent dès qu'on les tient loin du coin du feu une heure de plus que le règlement ne le prescrit. Et notez que je ne blâme pas la garde civique de sa répugnance pour des prises d'armes complètement inutiles au pays aussi bien qu'aux gardes eux-mêmes. Ce que je blâme, c'est d'avoir exclu de la garde civique les anciens soldats rentrés dans leurs foyers, à quelque classe de la société qu'ils appartenissent; ce que je blâme encore, c'est de ne pas avoir encouragé fortement la formation de compagnies volontaires comme les chasseurs et l'artillerie de Bruxelles, de Liège, de Gand, etc., qui prouvent à l'évidence que l'on eût tiré un excellent parti de cette institution si l'on n'y avait opposé, de tout temps, un mauvais vouloir que l'on n'a pas toujours pris la peine de dissimuler.

Mais ce n'est pas seulement de son argent dont le pays a été dépouillé sous prétexte de défense nationale, cette perte serait en définitive réparable jusqu'à un certain point, mais le système d'armée permanente suivi jusqu'aujourd'hui a, de plus, attaqué la société belge jusque dans ses fondements les plus profonds.

Le système de conscription enlève environ le quart de chaque *classe*, c'est-à-dire des jeunes gens nés dans le cours d'une seule année. Malgré le tirage au sort, qui n'est maintenu, chacun le sait, que pour donner une cou-

leur de justice et d'égalité à une véritable *presse* de soldats, ce sont en définitive les plus beaux hommes qui sont seuls appelés, souvent en dépit des numéros les plus élevés.

C'est donc en réalité l'élite de la population qui est non-seulement enlevée au travail, mais encore envoyée dans des foyers de corruption où ils vont souvent chercher les germes des maladies les plus pernicieuses à la race humaine. Qu'adviendrait-il d'un éleveur qui vendrait toujours ses meilleurs produits et qui ne garderait pour lui que les plus mauvais? Il est certain que, dans les premiers temps, cela pourrait sembler lui réussir; mais au bout de quelques générations il n'obtiendrait plus que des produits inférieurs et dégénérés. Sa ruine serait la conséquence inévitable d'un système aussi contraire au bon sens et à la raison.

C'est cependant ce que fait pour la race humaine le système actuel de la conscription; aussi voyons-nous chaque année, malgré l'augmentation récente de deux années pour l'âge des miliciens, le nombre des hommes impropres au service augmenter, et il a fallu successivement, afin de compléter les contingents, diminuer la taille exigée d'abord pour l'admission au service. Il en a été de même en France et dans tous les pays où le système de la conscription a été adopté et maintenu. Bien qu'il n'y ait guère encore que trois générations complètes qui aient subi ce système, les effets en sont déjà désastreux, et menacent les pays qui le conserveront encore pendant deux ou trois autres générations d'un affaiblissement physique tel, qu'ils seront incapables d'une défense sérieuse contre des forces très-inférieures en nombre.

Bien plus, en enlevant au travail reproductif l'élite de la population mâle d'un pays, au moment où elle jouit de toute la plénitude de ses forces, de ses énergies et de son intelligence, on ne diminue pas seulement les éléments de

conservation de la race, mais on diminue encore, dans une proportion considérable, la somme des *produits* que chaque génération doit fournir pour sa sustentation, pour son amélioration progressive et pour l'épargne qu'elle doit transmettre aux générations suivantes.

Les hommes maladifs et les plus faibles étant rejetés du service militaire, et les plus forts étant enlevés pour ce service, il est évident, en effet, que la somme du travail qui sera fourni par cette génération sera diminuée, non dans la proportion du nombre des travailleurs enlevés au travail, mais dans la proportion de leurs forces physiques et intellectuelles, de telle façon que si, en apparence, la conscription n'enlève que le quart d'une classe, elle peut fort bien, en réalité, enlever la moitié de la somme de travail et, par suite, des produits qu'elle est appelée à fournir.

A-t-on assez réfléchi à ces résultats économiques quand on a établi le mode de recrutement appelé conscription ?

On comprend facilement que ces résultats ne pouvaient guère être prévus ; mais, l'eussent-ils été, ils n'eussent pas arrêté l'établissement de la conscription par tirage au sort. C'étaient des soldats qu'il fallait alors, et non des travailleurs, et l'on a adopté le mode le plus simple pour s'en procurer, sans avoir égard aux conséquences physiologiques ou économiques. Nous ne sommes plus dans les mêmes conditions, ni dans les mêmes circonstances. Depuis quarante ans, nous sommes en pleine paix, et cependant nous avons conservé les institutions des temps de guerre, de cette guerre subie pour fonder et consolider l'ère moderne sur les ruines du moyen âge. Et ceux qui se disent des hommes d'État ne voient pas qu'ils conduisent le pays, malgré les apparences trompeuses de la surface, à une dissolution aussi certaine qu'elle sera prompte quand elle se déclarera.

Ne comprennent-ils pas l'avertissement sérieux et effrayant que présente ce fait du cinquième au quart de

la population inscrite sur les contrôles de la bienfaisance ? Ne comprennent-ils pas que c'est une situation dangereuse pour une société que de renfermer plus de la moitié de ses membres qui ne savent pas la veille quels seront leurs moyens d'existence du lendemain ?

Mais, disent les plus naïfs de nos politiques, c'est précisément à cause de cette situation dangereuse sous tous les rapports que nous avons besoin d'une garde nombreuse pour contenir ces masses d'affamés.

Imprudents ! vous ne voyez donc pas que votre sécurité est confiée à ceux-là mêmes qui ont le plus à se plaindre de vous ? Croyez-vous que ce fils que vous enlevez contre son gré à ses parents, à ses travaux, à son avenir modeste mais laborieux et utile, soit bien disposé à défendre un ordre de choses qui a conduit les siens à la misère et qui a ruiné ses plus chères espérances ?

Mais, objecte-t-on, si nous abolissons la conscription, nous n'aurons plus de soldats ! Qu'est-ce que cela prouve, sinon que la carrière militaire répugne à la masse de la population ou qu'elle lui est désavantageuse ? Croit-on qu'avec les minces perspectives de danger qu'offre notre service militaire aux recrues de la conscription, elles ne consentiraient pas avec plaisir à servir pendant quelques années dans les différentes garnisons du pays, si elles n'avaient la conscience du mal que cette absence fait à leurs intérêts les plus chers et les plus sensibles ?

Ce n'est donc pas à un défaut de bravoure ou d'aptitude pour le métier des armes qu'il faut attribuer la répugnance de nos jeunes paysans et ouvriers pour le service militaire, mais au sentiment de l'inutilité de ce service autant qu'à l'expérience du mal qu'il occasionne à tous ceux qui y sont astreints.

Ainsi, pour résumer ce chapitre, le système actuel de défense nationale nous a enlevé depuis vingt-huit ans plus d'un milliard de francs, presque deux fois toute notre

dette nationale, qui eussent pu être employés reproductivement dans l'industrie, l'agriculture, le commerce ou les arts, ou qui, distribués en grands travaux d'utilité sociale, telles que ports, routes, canaux, drainages, chemins de fer, écoles, académies, beaux-arts, etc., etc., eussent porté notre pays à un degré de puissance et de civilisation qu'il n'atteindra jamais si l'on continue à suivre les errements actuels. Ce système nous enlève annuellement de 40 à 45 millions, si l'on ajoute au budget propre de l'armée les pensions, les sommes dépensées en travaux de défense et les intérêts qu'elles pourraient produire si elles étaient employées à des travaux reproductifs.

Il est rare que l'on ait dépensé plus de 15 à 20 millions en une année, au plus fort de la construction des chemins de fer, en travaux d'utilité publique. Nous aurions donc pu construire toutes nos lignes ferrées sans emprunts, si nous n'avions épuisé nos caisses publiques pour entretenir un état militaire hors de toute proportion avec nos ressources et avec son utilité pratique. La dette publique qui nous enlève aujourd'hui environ 37 MILLIONS par an, et qui, bientôt, s'élèvera à 40 MILLIONS d'intérêts annuels, n'existerait donc pas, et la dette envers la Hollande aurait pu être remboursée en grande partie, si nous avions pu consacrer nos ressources à ces objets d'utilité immédiate. Ces deux articles forment à eux seuls près des deux tiers de tout notre budget national, et plus de la moitié de toutes nos dépenses publiques, celles des communes et des provinces comprises.

En même temps que ce système absorbe nos ressources liquides immédiates, et qu'il nous force sans cesse à engager notre avenir, ou plutôt celui de nos descendants, par l'accroissement constant des déficits et de la dette publique, il prend à la nation et aux familles la meilleure partie de leurs forces actives et disponibles, il déshabitude du travail les meilleurs ouvriers pour les habituer à l'activité

stérile des casernes. Les générations futures sont de plus attaquées dans leur germe par l'enlèvement successif des hommes d'élite qui ne rentrent le plus souvent au foyer domestique que rongés de maladies qu'ils propagent ensuite dans leurs villages, au grand détriment de la force et de la santé de générations suivantes. Diminution considérable des hommes aptes au service, tel est le résultat déjà visible d'un système appliqué seulement à trois générations.

En échange de ces sacrifices immenses, avons-nous au moins la sécurité que nous cherchons, avons-nous la garantie que notre nationalité, notre indépendance, nos libertés seront à l'abri des attaques de l'étranger? Pas le moins du monde; nous sommes tout aussi exposés que si nous n'avions jamais dépensé un sou pour cet objet, et notre gouvernement, l'expérience de ces derniers temps l'a prouvé, est prêt à tous les sacrifices pour satisfaire les exigences les plus illégitimes des voisins.

Pourrait-on atteindre un résultat meilleur avec moins de sacrifices? C'est la question que je vais examiner dans le prochain chapitre.

III

La principale raison invoquée par les partisans d'une forte organisation militaire permanente, pour le maintien du budget de la guerre, est l'exemple donné par les gouvernements voisins. Tant qu'il y aura, disent-ils, de grandes armées permanentes en Angleterre, en France et en Prusse, nous ne pourrons nous dispenser d'entretenir également un grand établissement militaire afin d'être prêts à tout événement.

Bien que les événements de ces dernières années aient suffisamment prouvé, d'abord que l'Europe n'est pas disposée à permettre à aucune puissance, quelque forte qu'elle

soit, de sortir des limites qui lui sont assignées, et qu'elle a en mains le pouvoir nécessaire pour faire rentrer dans ces limites celle qui se croirait autorisée à en sortir; bien qu'il soit évident que la Belgique, placée au centre et au point de contact des principaux intérêts européens, soit plus nécessaire à l'équilibre que les provinces danubiennes, pour lesquelles une guerre colossale a été entreprise, et que, par conséquent, notre seul devoir vis-à-vis de l'Europe, comme nous l'avons démontré dans le premier chapitre, soit de maintenir strictement la neutralité qui nous a été imposée, et de nous rendre utile aux autres nations par l'extension de notre activité industrielle, commerciale, artistique et sociale, nous allons démontrer, par l'examen des faits et des principes de la stratégie, que le système ruineux, adopté et poursuivi depuis trente ans, est aussi inefficace pour les nécessités elles-mêmes auxquelles il prétend pourvoir, qu'il est désastreux pour le développement de la prospérité de la nation.

Vauban l'a dit depuis longtemps, trois grandes choses sont nécessaires pour faire la guerre : 1^o de l'argent, 2^o de l'argent et 3^o encore de l'argent. Si cette maxime était vraie il y a 175 ans, elle l'est surtout depuis qu'il est admis que les armées belligérentes ne peuvent plus se solder par le pillage et la destruction des pays envahis, qu'au contraire, elles doivent maintenir une stricte discipline et solder toutes les fournitures qui leur sont faites. Or, que dire d'un système qui dévore, en temps de paix, les sommes qui seraient nécessaires en temps de guerre, et qui empêche la nation de faire des économies aux époques de prospérité, tandis que l'on se réserve de lui demander des sacrifices considérables et de faire des emprunts ruineux, alors que le travail, le commerce et toutes les branches de la production sont arrêtés et plongés dans la crise et la banqueroute?

Mais, dit-on, il faut bien avoir un personnel exercé aux

travaux de la guerre et un matériel toujours prêt à être employé en cas d'injure. C'est pour cela que nous appelons chaque année 10,000 miliciens sous les armes et que nous dépensons 40 à 45 millions.

Eh bien, je demande aux hommes de guerre les plus versés dans leur art, ce qu'il resterait de notre personnel le lendemain d'une bataille contestée, même si nous étions vainqueurs. Je leur demande s'ils trouveraient dans le pays, avec le système actuel, de quoi remplir rapidement les cadres brisés par la mitraille ?

Nous avons des cadres pour 100,000 hommes, mais il faut diviser cette armée en trois classes : 40,000 hommes de bonnes troupes, 40,000 de miliciens ayant plus ou moins d'exercice, et 20,000 recrues brutes enlevées violemment à leurs familles. Je ne parle pas de la garde civique, que tous les gouvernements, sans distinction de parti, ont pris à tâche de désorganiser et de décourager autant qu'ils pouvaient le faire sans violer trop ouvertement le texte de la constitution, et qui, par suite, ne peut rendre que des services politiques et non des services militaires.

Voilà notre situation sous son meilleur aspect; il faut admettre encore que le gouvernement sera entre les mains de patriotes éprouvés et non entre celles d'un parti ou d'une faction qui, pour dompter ses adversaires, aura peut-être appelé lui-même l'ennemi; ou bien que la guerre et l'invasion ne soient pas la suite d'une grande intrigue politique, dans laquelle un des partis qui divisent le pays aurait trempé : ce qui s'est déjà vu en Europe et même chez nous.

En excluant ces causes de guerre, ou bien l'agression que nous aurons à repousser aurait reçu l'assentiment du congrès européen, et alors nous n'aurions qu'à nous y soumettre et tous nos sacrifices auraient été faits en pure perte; ou bien cette agression aurait lieu malgré l'Europe et contre son sentiment et sa volonté, et alors, la guerre

de Crimée indique suffisamment quelle sera la marche suivie. La puissance qui se permettrait cette infraction aux traités devrait se préparer à une lutte gigantesque dans laquelle les cent mille hommes de la Belgique auraient disparu avant que le premier acte du drame fût achevé.

Dans le premier cas, toute résistance à force ouverte serait de la folie; la nation belge n'aurait qu'à se replier sur elle-même, et à détruire son ennemi par l'action persévérante et incessante d'une opposition tantôt sourde et cachée, tantôt ouverte et vigoureuse, tantôt légale, tantôt violente, jusqu'à ce qu'elle eût reconquis ses droits méconnus; car une nation peut être vaincue, elle peut être dépouillée de sa constitution et de ses lois, mais, tant qu'elle a le sentiment de sa dignité et de son indépendance, le devoir comme le droit de tous est de les revendiquer par tous les moyens possibles jusqu'à ce que justice soit obtenue, et, s'il est possible, jusqu'à ce que les torts soient réparés. L'intérêt de l'Europe tout entière ne saurait donner à personne de privilège contre la nationalité d'aucun peuple, pas plus que l'intérêt de toutes les puissances du monde ne saurait créer aucun esclave, ne saurait priver aucun homme libre de sa vie, de ses droits et de sa liberté, s'il n'a contrevenu sciemment, volontairement et méchamment aux lois ordinaires et librement consenties de son pays.

Le jugement, même unanime, de l'Europe, ne saurait donc détruire la nationalité d'un peuple, ni lui ôter sa liberté et son indépendance. Chaque jour il pourrait détruire par la force ce que la force aurait établi.

Telle est le droit et la raison; mais le droit et la raison, quoiqu'ils finissent toujours par triompher, n'ont qu'une action très-faible sur les passions et les préjugés des hommes qui gouvernent le monde. Il se peut donc que pour se tirer de difficultés diplomatiques imprévues, ou

pour échapper à des difficultés croissantes et dangereuses, un gouvernement puissant et peu scrupuleux sur les questions de droit public cherche un dérivatif dans une conquête en apparence facile et profitable.

Quel sera, dans ce cas, notre position avec notre système actuel de défense? Les partisans les plus ardents de ce système admettent qu'il ne comporte qu'une armée active de 50 à 60,000 hommes, le restant étant nécessaire pour les garnisons et les dépôts. Or, dans la dernière campagne qui a été faite sur notre territoire, la Belgique était défendue par deux armées, l'une de 95,503 hommes ¹ et 186 bouches à feu; l'autre de 124,074 hommes et 312 bouches à feu ². En tout 219,577 hommes et 498 bouches à feu.

L'armée envahissante comptait 128,088 hommes et 344 bouches à feu ³.

L'armée qui gardait la Belgique avait pour chef le seul capitaine qui eût encore tenu tête aux généraux de Bonaparte et qui les eût vaincus. Il passait aux yeux de tous, sauf à ceux de son adversaire, comme le général le plus habile, le plus prudent et en même temps le plus ferme qui eût jamais commandé une armée.

Les troupes qui occupaient le pays étaient vieilles, aguerries par vingt batailles, et elles venaient de renverser l'Empire français après avoir fait reculer ses grandes armées depuis Moscou jusqu'à Paris.

L'armée envahissante au contraire était composée des débris des bataillons vaincus à Leipzig et sur vingt autres champs de bataille; ils se composaient des éléments les plus divers sous le rapport des idées et des sentiments. Un seul lien les unissait entre eux : l'obéissance à un chef aimé et la fidélité au drapeau.

¹ Charras, *Waterloo*, p. 68.

² Ibid., p. 74.

³ Ibid., p. 59.

Et cependant, malgré cette énorme disproportion de forces, en quatre jours la Belgique était presque à la merci des envahisseurs.

Que la journée de Ligny eût été conduite avec la vigueur, la clarté et la prévoyance habituelles au vainqueur de Marengo et d'Austerlitz, et Wellington n'avait plus qu'à se rembarquer à Ostende et à Anvers, ou à chercher derrière le Moerdyck une base d'opération pour la prochaine campagne ¹.

Qu'aurions-nous à opposer dans un cas semblable, que l'agression vienne de l'Est ou de l'Ouest?

Soixante mille hommes contre 120,000 au minimum. Aussi tous nos stratégestes sont-ils d'avis qu'il faudrait, dans ce cas, se retirer immédiatement sous la protection des murs d'Anvers, et là attendre les secours de nos alliés, si les combinaisons de la politique nous permettent d'en avoir immédiatement et si ces alliés ne sont pas distraits de leur côté par des dangers plus immédiats et plus pressants.

Or, se retirer à Anvers avec l'armée, c'est non-seulement livrer le pays entier à l'envahisseur qui y prendra ses moyens de subsistance et y lèvera peut-être des contributions, mais c'est mettre l'armée elle-même hors d'état de se soutenir pendant longtemps, même dans le cas où l'ennemi renoncerait à une attaque ouverte et se bornerait à un blocus rigoureux.

Ici encore les deux cas que nous avons posés plus haut se représentent. Ou bien l'Europe est complice de l'agression ou bien elle est divisée sur la question, la majorité y étant contraire. Dans le premier cas, ce n'est pas Anvers qui nous sauvera, et plus la résistance matérielle sera longue, plus les conditions des vainqueurs seront dures; dans le second cas, c'est sur les champs de bataille et non autour d'une forteresse que la question se décidera. C'est

¹ Charras, pages 167 et suiv.

ce que l'histoire moderne nous enseigne à chaque page. Quant à l'histoire particulière d'Anvers, elle nous apprend que ses fortifications ont été élevées par l'étranger contre le pays, et, en 1814 encore, elles ont été le dernier point occupé par l'étranger parmi nous.

En cas de guerre européenne, le siège d'Anvers ne serait donc entrepris que par un général qui se serait assuré des moyens de le conduire à bonne fin.

Deux voies lui seraient ouvertes : un blocus strict au moyen d'un barrage de l'Escaut, beaucoup plus facile aujourd'hui qu'au temps du duc de Parme, quand il n'y avait ni canaux, ni routes, ni chemins de fer; ou bien un siège en règle et un assaut après l'ouverture de la brèche, siège pendant lequel l'armée assiégée ne pourrait guère réparer les pertes qu'elle ferait journellement, tandis qu'au moyen du télégraphe électrique et des chemins de fer l'ennemi pourrait faire venir, en quelques heures, du fond de l'Allemagne ou de la France, tout le matériel ou le personnel qui pourrait lui manquer.

Ceci me conduit à quelques réflexions sur les changements que la tactique et la stratégie militaires devront encore subir par suite des inventions de l'industrie moderne.

Autrefois, et par ce mot j'entends 1815, année de la dernière guerre continentale, il n'existait comme moyens de transport à l'intérieur des terres que le cours des fleuves et quelques chaussées entre quelques grandes villes. Ailleurs il n'y avait que des chemins de terre, effondrés au moindre charriage un peu fréquent ou après plusieurs heures de pluie. Une armée ne pouvait guère s'avancer avec ordre que quelques lieues par jour; l'artillerie, les munitions, les provisions formaient d'immenses convois qui encombraient les chemins et les routes sur plusieurs lieues de surface. Il fallait six jours à un courrier pour aller à Paris ou à Cologne et en revenir. Aujourd'hui, au

contraire, les moindres villages sont reliés par de bonnes chaussées : des chemins de fer nombreux relient les principales localités entre elles ; des télégraphes électriques transmettent, en quelques minutes, les ordres ou les instructions aux points les plus éloignés du champ des opérations militaires.

Les mouvements qui, autrefois, exigeaient des semaines et des mois, peuvent donc être exécutés aujourd'hui en quelques heures ou en quelques jours.

On dira peut-être que l'on peut démonter les chemins de fer et en emporter les rails ; mais, à moins de renoncer soi-même aux avantages qu'ils offrent, il faudra les garder jusqu'au dernier moment, et à ce moment il ne sera pas plus facile de les détruire que de détruire les chaussées et les grandes routes. D'ailleurs, un bon entrepreneur pourvu du matériel nécessaire, aurait bientôt rétabli tout ce qui aurait pu être détruit ou détérioré.

Dans le cas d'une ville assiégée, on pouvait espérer autrefois, par une sortie heureuse, et en démontant quelques batteries, de se donner quelques semaines de répit en attendant que l'ennemi pût faire venir de ses arsenaux les mortiers ou canons qui auraient été encloués ou démontés. Aujourd'hui, le télégraphe et les chemins de fer aidant, on peut remplacer à cent lieues de distance, en vingt-quatre heures, tout le matériel détérioré d'un siège. L'assiégé, au contraire, resserré entre ses murs, s'épuise en hommes, en matériel, et en munitions, sans autre espoir que les secours qui peuvent lui venir du dehors.

Parlerai-je des progrès réalisés dans l'artillerie et dans moyens de destruction qu'elle a à sa disposition ? Les anciennes murailles, les voûtes des casemates et des magasins, qui étaient autrefois à l'épreuve des boulets de 12, de 18 et de 24 et des bombes de 8 à 10 pouces, sont complètement impropres à soutenir le choc des boulets de 68 et de 134, ou des bombes de 30 à 40 centimètres,

que l'on emploie aujourd'hui. Les fortifications basses, que l'on avait inventées pour les mettre à l'abri du canon, sont rendues intenables par les carabines à longue portée.

Le siège de Sébastopol, entrepris à mille lieues des arsenaux et des places d'approvisionnement des assiégeants, a prouvé à l'évidence qu'aujourd'hui il faut, non des garnisons, mais des armées pour défendre les places fortes, et les résultats ont démontré que les pertes sont plus considérables à l'intérieur qu'à l'extérieur d'une forteresse assiégée.

De ces faits je conclus que tous les plans de défense nationale, proposés et maintenus à grands frais par les diverses administrations qui se sont succédé depuis vingt-cinq ans en Belgique, reposent sur une base erronée. L'armée coûte énormément et enlève constamment 40,000 hommes au travail productif; au bout de dix ans, elle a coûté de 400 à 450 millions, et nous ne sommes pas plus avancés que le premier jour. Nous dépenserions 80 millions pour fortifier Anvers, que nous n'aurions pas gagné un atome de sécurité de plus; que rien ne nous assurerait qu'une surprise, un coup du hasard, une trahison ne livrerait pas à nos ennemis une forteresse dont il userait ensuite contre nous, avec d'autant plus d'avantages qu'elle serait plus solide et plus imprenable. Nous paraissions avoir oublié que c'est par nos forteresses que l'Espagnol et l'Autrichien nous ont si longtemps maintenus sous le joug.

Est-ce à dire que je prêche l'abstention absolue de tout système quelconque de défense nationale? Non; nous n'en sommes malheureusement pas encore là. Mais à un système de défense illusoire, incomplet et ruineux, je veux en substituer un efficace et qui n'enlèvera à la nation, pendant la paix, ni les ressources dont elle aurait besoin pour les temps de guerre, ni les bras nécessaires aux travaux reproductifs de l'agriculture et de l'industrie.

Ce système, c'est l'organisation d'un système de milices locales, exercées dans leurs foyers à partir de l'école primaire, c'est-à-dire à l'âge où la gymnastique et les exercices de tous genres s'apprennent le plus facilement et s'imprègnent en quelque sorte dans le corps. A dix-huit ans, ces miliciens entreraient dans des bataillons de chasseurs, seraient armés et exercés au tir. Un certain nombre de bataillons pourraient, à tour de rôle, être appelés à un service actif de deux à trois mois dans les villes de garnison ou au camp.

A vingt ans, ces miliciens passeraient dans les bataillons de ligne et continueraient à être exercés chaque dimanche. Tous seraient payés. De dix-huit à vingt ans, ils recevraient 50 centimes par jour d'exercice (4 heures chaque dimanche) et à vingt ans 1 franc. Ce serait pour tous un encouragement. Chaque bataillon aurait sa caisse particulière, où entreraient les exemptions, les amendes et les retenues pour manquement de service.

Des prix très-forts, par exemple 10,000 francs pour le bataillon le mieux exercé, 1,000 francs pour la compagnie la mieux organisée et la plus instruite, entretiendraient l'émulation. Avec un demi-million de prix, on obtiendrait des résultats plus marqués qu'avec 20 millions dépensés comme aujourd'hui, en solde, en fourrages et en fourniments à des miliciens qui ne rêvent qu'à leur maîtresse, à leur village ou à leur avenir compromis et à leur vie désorganisée.

50,000 chasseurs, à 40 francs par an, y compris 14 francs pour armes et munitions d'exercice, coûteraient 2,000,000. Les états-majors et autres dépenses, 1,000,000.

100,000 miliciens de ligne, à 60 francs, y compris les munitions, 6,000,000 ; les états-majors, 2,000,000.

150,000 hommes de réserve, ne paraissant que douze fois par an sous les armes (garde civique), à raison de

15 francs par homme, 1,800,000 francs. États-majors, 500,000 francs.

Artillerie de place et autre : 10,000 hommes, à 60 francs, 600,000 francs. États-majors, 400,000. Total, 1,000,000.

Cavalerie : 10,000 chevaux, élevés et nourris par les fermiers, à la condition de les faire exercer, avec leur cavalier, chaque dimanche, ne coûteraient pas plus de 400 fr. par an, qui seraient une excellente prime d'encouragement pour l'élève des chevaux de selle et de trait. Soit 1,500,000 francs avec les états-majors.

Arsenaux et prix : 1,700,000 francs. Soit en tout 17,000,000, qui pourraient, par la suite, être réduits à 12 ou 14, quand l'institution serait entrée dans nos mœurs. Par cette organisation, tous nos officiers pourraient être conservés et employés utilement.

Pour cette somme, la population mâle tout entière serait exercée au maniement des armes et aux principales manœuvres militaires. En cas de nécessité, ce n'est plus 40,000 hommes, mais 400,000 que nous pourrions opposer à l'envahisseur. Il ne lui suffirait plus alors de disperser et de vaincre quelques bataillons, c'est la nation entière qu'il faudrait disperser et détruire. On peut sans doute détruire une armée, mais on ne subjugue pas de la même manière tout un peuple habitué à l'usage des armes, et qui a appris la valeur de la discipline et de l'obéissance aux chefs.

Je sais les objections que l'on fera à ce système et même celles que l'on ne fera que tout bas.

Les militaires qui ne comprennent le soldat que sous forme de machine plus ou moins perfectionnée mais qui doit marcher comme s'il était composé de pièces d'acier, prétendront que des miliciens civils, une Landwerh, comme ils l'appellent avec dédain, — oubliant que les Landwerhs prussiennes ont vaincu les grandes armées de Napoléon I^{er}, tandis que les vétérans de Frédéric avaient

été refoulés à Iéna par les jeunes troupes du nouvel Empire, — ils prétendront, dis-je, que des miliciens sur lesquels ils n'auraient pas une puissance absolue, une action sans réplique et sans contrôle, ne pourront jamais devenir de bons soldats.

Il me suffira de leur opposer les compagnies d'artillerie et des chasseurs de la garde civique de Bruxelles, pour leur prouver qu'ils se trompent du tout au tout. On peut, avec de l'intelligence et de la bonne volonté, en appelant à son secours le patriotisme et l'émulation, faire d'aussi bons soldats casernés dans leurs familles et gagnant honnêtement leur vie par leur travail, qu'en les tenant à grand frais dans des casernes où ils oublient quelquefois leurs devoirs de citoyens.

D'autres craindront d'armer le peuple et de lui apprendre l'exercice des armes.

Mais c'est précisément ce qui se fait aujourd'hui et dans des conditions bien plus dangereuses, si danger il y a, que dans le cas d'une organisation générale de la jeunesse.

Que deviennent les miliciens après leur terme d'apprentissage militaire? Ils rentrent dans leurs foyers, et si des motifs de mécontentement existaient, ils formeraient d'excellents éléments pour une résistance armée, des éléments d'autant plus solides que vous les aurez séquestrés plus longtemps de la société civile où ils auraient gardé au moins les notions d'indépendance personnelle et du respect des droits d'autrui, que l'on s'efforce de remplacer par les principes de l'obéissance passive aux chefs quels qu'ils soient, et par un dédain profond pour tout ce qui ne porte pas l'uniforme.

Si des causes graves de mécontentement et de désaffection existaient, ces hommes que l'on a enlevés forcément à leur vocation, à leurs travaux, seraient bien plus prêts à employer leur habitude des armes et de la discipline

contre le gouvernement, que des miliciens qui recevraient annuellement une paye de 25 à 50 francs pour quelques heures d'exercices corporels, exercices que la plupart d'entre eux feraient volontairement dès maintenant si on leur en donnait les moyens.

Et compte-t-on pour rien l'esprit de corps, et avec l'esprit de corps l'esprit de nationalité qui s'établirait bientôt par l'émulation dans les divers bataillons, régiments et brigades de cette milice nationale? Croit-on que l'on réduirait aussi facilement une nation organisée, exercée, même imparfaitement, qu'un peuple livré sans défense, sans organisation préalable, du moment où l'armée régulière aurait été forcée de se retirer ou aurait été désorganisée à la suite d'un combat malheureux?

N'avons-nous pas d'ailleurs, dernièrement, vu la Suisse présenter un front très-respectable aux menaces de la Prusse? J'ai entendu dire à des officiers qui avaient été à l'Alma et à Inkerman, qu'ils auraient préféré, à nombre égal, être avec les miliciens suisses qu'avec l'armée prussienne, à laquelle personne ne contestera pourtant la bonne organisation et les qualités qui font le bon soldat.

Au point de vue politique, économique et stratégique, l'organisation de la jeunesse belge en milice nationale exercée chez elle, en dehors des heures du travail productif, offrirait donc des avantages incontestables.

Elle procurerait immédiatement une économie de 15 à 20 millions de francs, et, dans dix ans, lorsque la jeunesse qui est actuellement aux écoles primaires, entrerait en ligne avec les notions de gymnastique et d'organisation qu'elle aurait reçues en même temps que les notions de lecture, d'écriture et d'arithmétique, cette économie pourrait être encore plus grande.

Mais des considérations plus graves dominent la question.

La Belgique a tout intérêt à entrer dans la politi-

que large, vraie et généreuse de la paix basée sur le travail et les progrès sociaux; son exemple sera alors invoqué par les autres peuples, et bientôt les gouvernements voisins seront obligés de le suivre. C'est sans doute parce qu'ils prévoient ce résultat que ces voisins nous conseillent avec tant d'instances, et sous toutes sortes de prétexte, de garder une organisation militaire moitié aussi forte que celle de l'Angleterre, dont les colonies couvrent les hémisphères, et dont la diplomatie exige trop souvent l'emploi de la logique du canon.

Je conclus.

Au point de vue politique et diplomatique, la logique et nos intérêts nous disent qu'il faut nous tenir dans une stricte neutralité, et nous confier, pour notre défense, dans les intérêts communs et les passions contradictoires des grandes puissances qui se sont portées garants pour nous.

Au point de vue de l'économie politique et sociale, la raison et la logique nous disent qu'une nation qui s'épuise en temps de paix à maintenir un état militaire qui ruine ses finances et appauvrit une forte partie de sa population, bien loin d'acquérir des garanties de sécurité, doit y trouver, tôt ou tard, le trouble et la désaffection à l'intérieur, et, par suite, des éléments de discorde qui ruinent les nationalités bien plus sûrement que l'invasion et la guerre. Elles nous disent qu'il faut être utile aux autres peuples au lieu de leur être hostile, même en apparence.

Les intérêts matériels des nations sont d'ailleurs aujourd'hui une garantie de prudence et de modération de la part des gouvernements les plus impérieux, garantie qui n'existait pas autrefois. Le premier coup de canon tiré par l'Angleterre, la France, l'Allemagne ou la Russie lui coûtera dix milliards de baisse dans toutes les branches de la fortune publique; le dernier coup de canon ajoutera encore dix milliards à cette perte irréparable. Aucune con-

quête pourrait-elle compenser une destruction de capitaux aussi considérables ?

Au point de vue stratégique, l'expérience de la dernière guerre nous apprend, d'une part, qu'aucune puissance, quelque guerrière qu'elle soit, ne pourra tenter de rompre l'équilibre européen à son profit, sans attirer contre elle l'ensemble des autres nations; que, dans ce cas, notre sécurité serait plus grande, plus complète et plus assurée avec la jeunesse organisée tout entière et exercée, qu'avec un peuple abandonné à lui-même, sans organisation, comme un troupeau enlevé à son berger par de hardis voleurs.

La liberté aussi, dont il faut bien tenir compte dans les spéculations de la politique moderne, serait surtout mieux garantie contre tout empiétement de la part des factions ou des partis, que lorsqu'une nation s'est livrée sans défense aux caprices d'hommes qui ont adopté pour règle l'obéissance passive, dût-elle les conduire au massacre et à l'asservissement de cette nation qui les paye, pour satisfaire les passions politiques, les préjugés ou les intérêts d'une faction, d'un parti ou d'une coterie.

La nation belge ne doit donc cesser d'insister et d'agir, par tous les moyens légaux, jusqu'à ce que son système militaire soit mis en harmonie avec ses besoins réels et ses ressources financières. L'application d'une partie des économies qu'elle pourra réaliser sur cette dépense, à l'instruction et aux grands travaux d'utilité publique que les populations urbaines et rurales réclament avec tant d'instance, auraient bientôt fait plus de bien au pays que vingt générations de miliciens perdant inutilement les plus belles années de leur existence au service de la paix armée.

